

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N°009

OBJET : MISES A DISPOSITION GRATUITES DU CENTRE DES CONGRES PREFECTURE / US CARCASSONNE XV			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 42	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 2 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHES Maire**.

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BREZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSE : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Première mise à disposition :

Dans le cadre de la tenue d'un derby opposant l'équipe de rugby US Carcassonne XV et l'AS Béziers Hérault, le vendredi 24 Avril 2026, un repas d'après-match est prévu afin de réunir joueurs, encadrants, dirigeants, partenaires. Ce type de rencontre, à fort enjeu sportif et symbolique, constitue un moment important.

Dans l'éventualité où Canal + rediffuserait le match, la date serait reportée au jeudi 23 Avril 2026.

Deuxième mise à disposition :

Dans le cadre de l'accompagnement des élus locaux nouvellement installés, la Préfecture de l'Aude propose une formation spécifiquement destinée aux maires de l'Aude récemment élus.

Cette formation a pour objectif de renforcer les compétences nécessaires à l'exercice des fonctions de maire, notamment en matière de :

- Sécurité
- Subventions
- Ingénierie

Elle constitue un appui essentiel pour appréhender efficacement les responsabilités confiées aux exécutifs locaux, dans un contexte réglementaire et administratif en constante évolution.

La participation à cette formation permet ainsi d'assurer une meilleure maîtrise des enjeux communaux et de sécuriser les actes administratifs pris par la collectivité.

Compte tenu de l'intérêt de ces deux événements, il est proposé de mettre à disposition gracieusement le Centre des Congrès.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer et exécuter tous les actes et documents à intervenir
- D'autoriser la mise à disposition gratuite du Centre des Congrès

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260409-30973-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026
Publication : 16/04/2026